

UNION POPULAIRE INFOS

N° 7 - 18 septembre 2024

Manif à BERNE

LES SALAIRES DOIVENT AUGMENTER DE 5% !

Samedi 21 septembre, comme l'an dernier, les syndicats suisses appellent à une grande manifestation en défense des salaires. Une gesticulation annuelle rituelle sans intérêt ? NON, cette mobilisation est d'une grande importance sociale et politique. L'Union Populaire en sera et invite chacun·e à y participer.

Cette manifestation s'inscrit dans un contexte où l'USS va jusqu'à revendiquer - à raison! - des augmentations de 5% de salaires pour compenser le renchérissement de ces trois dernières années. En effet, l'inflation plombe les budgets des ménages, l'indexation ne suit pas et les salaires réels ont reculé trois ans de suite pour être aujourd'hui inférieurs au niveau de 2019.

Ceci se produit dans une situation économique plutôt bonne pour les entreprises, dont la productivité a augmenté de 1.5 % par an ces dernières années, mais dans laquelle ce sont les actionnaires et les plus riches qui raflent toujours la mise.

Inégalités et dividendes explosent

UNIA a publié fin août une étude qui examine l'inégalité salariale dans les 36 plus grands groupes suisses, la plupart cotés en Bourse. Elle mesure le rapport entre le salaire le plus élevé et le salaire le plus bas au sein d'une entreprise et examine les distributions de dividendes aux actionnaires. Les salaires les plus élevés en Suisse ont continué à progresser en 2023. Cinq CEO ont gagné plus de 10 millions de francs. Le patron de Novartis, Vasant Narasimhan, a reçu le salaire le plus élevé, avec 16,2 millions. Sergio

le 21 SEPT 2024



Ermotti, le CEO d'UBS, a gagné 14,4 millions pour seulement neuf mois de travail. Dans les entreprises examinées, l'écart salarial pour 2023 est en moyenne de 1 à 143. L'année précédente, il était de 1 à 139 dans les mêmes entreprises. L'écart le plus élevé, soit 1 à 267, se trouve chez UBS.

Par ailleurs, les versements de dividendes aux actionnaires ont continué à augmenter. Ils se sont élevés au montant invraisemblable de 45 milliards en 2023, selon l'étude d'UNIA. C'est l'équivalent en la matière de la France, un pays qui pèse bien plus lourd et qui représente près de 30 % des dividendes en Europe. La firme d'investissement Janus Henderson estime en effet à 46 milliards d'euros le montant record des dividendes distribués en 2023 dans l'Hexagone. Or, notre pays fait jeu égal en la matière!

Le patronat a de quoi payer

En outre, les actionnaires de nombreuses sociétés en Suisse ont bénéficié de rachats d'actions. Cela montre que les entreprises auraient plus qu'assez d'argent pour augmenter tous les salaires, notamment les salaires les plus bas... De l'argent, il y en a... dans les caisses du patronat! Jamais ce slogan n'a été aussi vrai.

C'est pourquoi il est nécessaire et légitime de se mobiliser massivement à Berne le samedi 21 septembre pour revendiquer le rattrapage du renchérissement des trois dernières années pour toutes et tous, des hausses de salaire réelles pour chacun·e, en particulier pour les salaires les plus bas et ceux des femmes, comme enfin l'inscription de la compensation automatique du renchérissement dans toutes les conventions collectives de travail...

Le Comité de rédaction

5,7 % de hausse des prix en 2023.

Hormis le fait que les plus hauts salaires augmentent toujours plus, la hausse du coût de la vie est le moteur d'inégalités croissantes, car les prix et les primes d'assurance maladie ont subi une forte augmentation ces dernières années, et ça continue, alors que les bas et moyens salaires sont à la traîne.

En 2023, les prix étaient en moyenne de 5.7 % plus hauts qu'en 2020. Les prix du logement et de l'énergie (loyers compris) ont augmenté de 9,3 %, les prix des transports de 12 % et les prix de l'alimentation de 4,8 %. Cette évolution est d'autant plus dramatique que l'augmentation du coût de la vie touche évidemment surtout les personnes à bas et moyens revenus.

À cela s'ajoutent les primes d'assurance maladie qui ont augmenté en moyenne de 6,6% en 2023 et de 8,7% en 2024. C'est particulièrement problématique, car les primes sont *de facto* un impôt par tête : tout le monde doit les payer et elles sont identiques pour chacun·e, quel que soit son revenu. ■

DANS LES TÉNÉBRES DE L'INDUSTRIE DU LUXE

Mercredi 11 septembre, une délégation de travailleurs-euses italiens se retrouvent dans la rue à GE, devant une boutique de la marque de luxe Mont-Blanc, vers la place du Port, pour protester – avec l'appui de la CGAS et du syndicat SIT – contre leurs conditions de travail et la délocalisation de leur production.



Employé-e-s dans une usine près de Florence (Campi Bisenzio) ils-elles sont des sous-traitant-e-s et produisent les articles de luxe de la marque susmentionnée.

Montblanc est l'une des marques détenues par le groupe Richemont SPA. Ce groupe spécialisé dans les produits de luxe a clôturé l'année 2022 avec un chiffre d'affaires de 19,2 milliards d'euros et un bénéfice mirifique de 2,02 milliards. On parle de sacs à main à 1350 francs, de portes-cartes à 230 francs et de sacs de course «mini-format» en cuir à 1060 francs, etc.

Travaillant de 12 à 14 heures par jour pour 900 euros de salaire par mois, donc payés à environ 3 euros de l'heure, ces travailleurs-euses se sont mobilisés en 2022 et ont conquis avec leur syndicat (Sudd COBAS) des conditions de travail et de salaires un peu meilleures, relevant d'un contrat collectif national.

Mais, en mars 2023, l'entreprise annonce en rétorsion qu'elle va changer de sous-traitant et délocaliser la production en question... Depuis, une lutte est engagée pour défendre ces emplois et les conditions de travail et de salaires.

C'est pourquoi ces salarié-e-s sont venus à Genève avec leur

syndicat pour manifester, devant le siège du groupe Richemont à Bellevue d'abord, puis devant l'Hôtel Intercontinental où se réunissaient des actionnaires dudit groupe, les deux lieux étant évidemment fortement «protégés» par la police qui a évacué sans ménagements les travailleurs-euses en question.

Enfin, c'est devant la boutique Mont-Blanc au Centre-Ville qu'ils-elles ont pu tenir un rassemblement et un point de presse avec l'appui de syndicats locaux, pour exprimer leurs demandes et dénoncer leur situation. (SM)

Voir : https://www.cgas.ch/SPIP/IMG/pdf/montblanc_timeline_fr.pdf

MAÇONS MOBILISÉS À MALATREX

Mercredi 28 août, une trentaine de manifestants se sont retrouvées à la rue Malatrex devant les locaux locaux de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) à l'appel conjoint d'UNIA et du SIT, pour remettre un courrier au président dudit syndicat patronal à la veille de l'ouverture de négociations salariales dans la branche de la construction.

Les maçons présents étaient venus dire leur indignation face à l'absence d'augmentation conventionnelle des salaires en 2023 dans leur branche. Des dizaines de milliers de travailleurs-euses de la construction ont en effet entamé 2024 sans un sou de plus sur leur fiche de paye. En effet, les patrons ont tout misé sur des augmentations individuelles très souvent arbitraires!

Or, comme l'ont souligné les manifestants, le travail sur les chantiers est un travail dont la pénibilité n'est plus à démontrer et, par essence, il a un caractère collectif. C'est donc aussi collectivement que le personnel doit voir ses efforts et son engagement récompensés. La lettre transmise au syndicat patronal annonce un refus catégorique de revivre un scénario analogue à celui de l'an dernier, et affirme un refus de toutes augmentations individuelles.

Les maçons se battront ensemble pour des salaires plus justes répondant notamment à la hausse du coût de la vie. Prochaine étape Berne, le 21 septembre... (RP)



Scandale dans une entreprise de chauffage

À fin août, UNIA-Genève a dénoncé les agissements d'une entreprise de chauffage-ventilation (CVG), qui venait de licencier tous ses salarié-e-s, soit 35 personnes, sans respecter les procédures légales. Le syndicat dénonce une faillite frauduleuse servant à maintenir les bénéfices des patrons sur le dos des travailleurs-euses et de l'Etat.

Il s'agit d'un licenciement collectif déguisé, qui aurait dû donner lieu à un plan social, conformément à la législation en vigueur. Or l'entreprise a laissé des charges sociales et des salaires impayés, une violation grave des droits des travailleurs-euses.

Mais le plus scandaleux selon le syndicat est que

la plupart des contrats d'entretien, des contrats de chantiers, le matériel et l'outillage, voire même le contrat de location des locaux auraient été repris par une nouvelle entreprise – mais pas les salaires et les charges sociales – qui se trouve être dirigée par le même administrateur-gérant que la précédente...

La balle est clairement dans le camp des autorités qui doivent prendre des mesures pour faire cesser immédiatement ces procédés particulièrement scandaleux et malheureusement beaucoup trop fréquents.

Que fait le Département de l'économie et de l'emploi ? (RP)

TAMEDIA TUE LES MÉDIAS

Une presse la plus libre et la plus diversifiée possible est une condition de l'exercice de la liberté d'opinion et d'expression, qui est elle-même une condition de l'exercice de la liberté d'association... indispensable à la démocratie !

À Genève, on avait 5 ou 6 journaux quotidiens il y a quelques dizaines d'années. Restent *Le Courrier* et la *Tribune de Genève*. Or Le groupe *Tamedia*, au nom des impératifs de profits accrus qui sont les siens, a décidé de tuer la *Tribune*, quelles que soient les protestations hypocrites qui démentent cette réalité de la part de la direction du groupe. D'ici quelque temps, on aura peut-être juste un maigre « cahier genevois » dans les colonnes d'un *24 Heures* imprimé en Suisse allemande et piloté depuis Zurich.

Ce massacre, s'accompagnera de suppressions massives de postes de travail. Du côté de la rédaction, bien sûr, mais aussi, comme conséquence du « rapatriement » de toute l'impression à Berne, du côté de la fabrication. À Bussigny, on annonce vouloir liquider le centre d'impression pour mars prochain, avec 200 postes de travail supprimés.

L'histoire se répète

Tout ça donne bien sûr aux anciens une impression de « déjà-vu ». On a en effet déjà vu disparaître *La Suisse* et le *Journal de Genève*... Pour le quotidien *La Suisse*, un effort politique important avait été fait par notre Alliance de Gauche, appuyée par les syndicats, initiative populaire à l'appui (IN 104 pour la pluralité de la presse) qui n'a pas pu empêcher le pire. *Le Courrier*, quant à lui, se bat toujours plus pour sa survie, sans garanties. Alors que faire ?

Il n'y a pas de réponse simple et immédiate, mais c'est surtout la volonté politique qui fait défaut. L'affirmation nécessaire du principe que la presse et les autres supports d'information et de débat, ne peuvent et ne doivent pas être traités comme de simples marchandises, devrait

conduire une majorité à dégager les subventions publiques nécessaires au maintien d'une presse indépendante et libre à Genève.

En mai 1944, avant même le débarquement allié, la première ordonnance du gouvernement provisoire français concernait la liberté de la presse. Nous ferions bien de nous en inspirer aujourd'hui :

« Art. 1. La presse n'est pas un instrument de profit commercial, mais un instrument de culture; sa mission est de donner des informations exactes, de défendre des idées, de servir la cause du progrès humain. »

Art. 2. La presse ne peut remplir sa mission que dans la liberté et par la liberté. »

Art. 3. La presse est libre quand elle ne dépend ni de la puissance gouvernementale ni des puissances d'argent mais de la seule conscience des journalistes et des lecteurs. »

TdG-TSR... Solidarité !

Dans l'immédiat, nous soutenons la bataille syndicale indispensable pour défendre les emplois. C'est l'esprit qui a animé le rassemblement de ce jeudi 12 septembre, à l'appel de Syndicom et du syndicat de journalistes *Impressum*, avec près de 80 personnes venues soutenir les employés de la *Tribune* en plein dé-



brayage. Étaient présents et se sont exprimés en solidarité, UNIA par la voix de notre camarade Pierre Vanek, le SIT et la CGAS... À relever que dans la foulée, du côté de la Tour de la TV, les employé·e·s de la RTS se réunissaient contre les suppressions d'emplois qui les menacent également.

Sacha Camporini

64, 65, 67 ans...

UNE RETRAITE QUI RECULE !

Au 1^{er} septembre, le Conseil d'État a fait entrer en vigueur un prolongement de l'âge limite de la retraite pour les fonctionnaires genevois, reporté de 65 à 67 ans.

Le Grand Conseil en avait voté la base légale en novembre dernier mais le gouvernement vient d'édicter le règlement idoine. C'est donc un allongement des années travaillées, mais qui est à ce stade « facultatif » nous dit-on.

Facultatif, vraiment ? il est permis d'en douter puisque loin de choisir librement une telle solution la dégradation continue des conditions de retraite rendra de plus en plus difficile le fait de ne pas « profiter » de ces deux années supplémentaires pour travailler et cotiser plus longtemps, afin de tenter d'obtenir une retraite plus ou moins décente.

D'ailleurs, les promoteurs de droite de ce projet n'ont pas manqué dans ce sens de le défendre en le présentant comme un avantage en particulier pour ...les femmes qui pourront ainsi « cotiser plus longtemps » pour palier à leurs carences en matière de retraites, comme l'expliquait sans fard le rapporteur de majorité du Centre (ex-PDC).

On ne peut que déplorer cette mesure rétrograde qui accompagne et anticipe la dégradation des conditions de retraite contre laquelle la gauche et les syndicats bataillent ces temps.

A signaler au passage, que si le MCG s'est opposé à ce projet, les Vert·e·s ont laissé la liberté de vote à leurs élu·e·s dont plus d'une demi-douzaine ont voté pour ou se sont abstenu·e·s. Tout à fait contradictoire avec le « partage du temps de travail » qu'ils-elles mettent en avant régulièrement, non ?!

(GW)

Le temps béni de Cologny (et autres Anières)... serait-il fini ?

Non, sans doute. Cependant, la très riche commune de Cologny, au centime additionnel particulièrement bas, qui est l'un de nos petits paradis fiscaux de la rive gauche, vient de perdre – une fois n'est pas coutume – devant le Tribunal fédéral, avec mise à sa charge des frais de justice.



Cologny, arrogante en diable, se plaignait en effet du fait que la nouvelle péréquation intercommunale, système par lequel les communes riches aident (un peu), les communes plus démunies, pouvait la forcer à augmenter d'un chouïa ses impôts, ce qui était – selon elle – une contrainte attentatoire à son « autonomie communale ».

Or les juges de Mon-Repos ont simplement considéré que les coûts de la péréquation intercommunale genevoise étaient des charges normales et légitimes, assimilables à toute autre charge financière pesant sur une commune.

En conséquence ils ont dit que le fait d'avoir – le cas échéant – à augmenter ses impôts communaux pour couvrir ces charges, comme le font toutes les communes, n'était nullement incongru, ni encore moins illégal.

En substance, Cologny se voit dire par le Tribunal fédéral qu'elle n'est pas une commune bénéficiant d'un quelconque droit divin à un centime additionnel abyssal et que ses contribuables sont tenus, eux aussi, à un minimum de solidarité. (PC)

Placement des mineurs à Genève: UN SYSTÈME EN ÉCHEC ?

Les révélations récentes de la Tribune de Genève exposent les graves lacunes d'un système de protection de l'enfance, aujourd'hui dépassé.

Malgré la nécessité de garantir un environnement sécurisé pour tout enfant, le système peine à offrir des conditions et un suivi adéquats. Comment expliquer des procédures si longues, ou l'absence d'un contrôle aussi élémentaire que l'examen de l'extrait spécial du casier judiciaire ? Revenons sur le rapport du Service d'audit interne (SAI) qui souligne ces défaillances.

Le placement d'un mineur, qui consiste à l'éloigner de son milieu familial d'origine pour l'accueillir dans une institution ou une famille d'accueil, est une mesure radicale, de dernier recours. Cette mesure doit donc être entourée de toute la rigueur nécessaire.

Pourtant, les révélations de la Tribune de Genève plongent les services en charge du bon déroulement de ce processus dans une position délicate en raison de nombreux dysfonctionnements.

Des chiffres accablants

Les chiffres dévoilés sont alarmants. Par exemple, lors de son examen, le SAI a constaté que sur 47 institutions évaluées, seules 30 avaient fait l'objet d'une analyse de risques. La situation de La Clairière (centre éducatif de détention et d'observation) est particulièrement inquiétante : malgré une crise majeure et un avertissement de l'Office fédéral de la justice, aucune analyse des risques ni surveillance renforcée n'ont été mises en place.

Ces faits révèlent un problème systémique. Le fait qu'une institution en crise, sous la menace d'une révocation, ne fasse pas l'objet d'une surveillance approfondie montre un manque de rigueur et de réactivité de l'État. Cette défaillance témoigne d'une surcharge de ces services de protection, qui manquent de moyens pour assurer un suivi complet et, surtout, proactif.

Cela reflète aussi un déséquilibre préoccupant dans les priorités de l'État, où la sécurité des mineurs semble reléguée au second plan. Plus largement, une question cruciale se pose : si des institutions reconnues pour des problèmes graves ne

sont pas correctement contrôlées, comment l'État peut-il garantir les conditions dans les autres établissements ou familles d'accueil ?

La voix des enfants: un droit oublié

L'un des principes fondamentaux de la Convention internationale des droits de l'enfant est son article 12, qui consacre le droit de participation des enfants dans les décisions les concernant. Pourtant, ces révélations démontrent que ce droit est complètement ignoré. Les procédures actuelles, marquées par des retards et un manque de suivi, empêchent encore les enfants placés de participer activement aux décisions qui les affectent. Cette négligence compromet non seulement le respect de leurs droits, mais aussi l'efficacité du système de placement.

Les placements abusifs: le fantôme des années 1980

Les scandales des placements abusifs d'enfant en Suisse, survenus jusque dans les années 1980, ont laissé des cicatrices



durables. Des milliers d'enfants ont été retirés de leur famille sans justification valable, marquant à jamais leur vie. En 2013, des excuses publiques de la Confédération ont été présentées. Bien que le contexte ait évolué, les révélations actuelles montrent les défaillances persistantes dans le système de protection de l'enfance.

La confiance de la population envers ses institutions a été gravement ébranlée par une série de scandales récents. Face à cette crise de crédibilité, sommes-nous vraiment dans l'obligation de reproduire les mêmes erreurs et abus institutionnels ? L'État ne peut plus se permettre de répéter les errements de passé, et d'abandonner nos jeunes. (AY)

LOGEMENTS

ON PRÊTERA AUX RICHES !

Vendredi 30 août la majorité de droite du Grand Conseil a voté une loi PLR en faveur de propriétaires et aspirant propriétaires... Il s'agit de leur permettre de contourner l'exigence des 20 % de fonds propres à l'achat d'un appartement.

À teneur de la loi, l'État avancerait 15 % et des personnes pourraient donc théoriquement acheter un appartement en PPE avec 5 % seulement de fonds propres. Ainsi l'État intervient ici, non pas en soutien à la majorité des Genevois-es qui sont locataires et qui n'ont aucune possibilité d'acheter un logement, mais pour aider une prétendue « classe moyenne » très supérieure à rejoindre les rangs des propriétaires, dont ce serait soudain une mission publique d'étoffer les rangs.

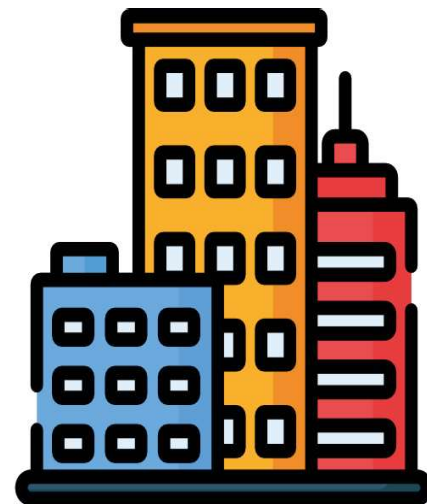
C'est en fait un projet symbolique et idéologique, visant « simplement » à affirmer le soutien de l'État aux propriétaires, qui sont, aux yeux de la droite, des personnes de premier plan, contrairement à l'écrasante majorité de la population, qui n'a pas les moyens d'aspirer à la propriété et dont c'est d'ailleurs le dernier des soucis.

À chacun-e ses rêves

Un orateur MCG s'est pourtant exclamé « *Devenir propriétaire c'est le rêve de tous les Genevois* » ... Alors qu'on sait bien que le « rêve » de la grande majorité de la population de ce canton c'est simplement d'accéder à un logement de qualité, répondant à ses besoins.

Le rapporteur de majorité, du parti de Maudet (LJS), écrit que ce PL : « *est un pas important vers une société plus inclusive, rendant l'accès à la propriété possible pour un plus grand nombre.* » et prétend que « *ce projet offre une solution concrète à un problème urgent* ».

En réalité, pour les acquéreurs, ce projet est sans doute un cadeau empoisonné. Les « bénéficiaires » s'endettant à 95 %, les coûts pour l'État sont inconnus et il risque d'être complice d'un encouragement au surendettement problématique de certaines personnes.



Le secteur bancaire lui-même est semble-t-il réticent. La FINMA a d'ailleurs indiqué être « très réservée, voire extrêmement critique à l'égard des efforts tendant à réduire les fonds propres que doit apporter le preneur de crédit... » Pourquoi cela ? Parce qu'elle craint bien sûr de se trouver devant des débiteurs insolvables.

À la lumière de cette situation, les milieux de gauche et l'ASLOCA ont estimé qu'un référendum ne s'imposait pas contre une loi gesticulatoire de la droite avec vocation à rester – pour l'essentiel – lettre morte. (PV)

Une élection « apolitique » POUR UNE COUR DES COMPTES PEU DÉMOCRATIQUE

Le 22 septembre, comme tous les six ans, Genève élit sa « Cour des comptes » (CdC). C'est un organe de contrôle indépendant, du Canton, des communes, des institutions de droit public (HUG, SIG, TPG et Aéroport) et de divers organismes subventionnés.

Créée en 2006, la CdC vérifie d'office et selon son choix la légalité des activités et la régularité des recettes et dépenses dans les comptes de ces entités et « s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs » gérés par celles-ci.

La Cour rend des rapports publics et chacun-e peut lui signaler des faits qui mériteraient d'être investigués, y compris de manière anonyme. Elle comprend trois magistrat-e-s titulaires et trois suppléant-e-s. Leur élection est au scrutin majoritaire à deux tours, comme pour le Conseil d'État.

Une liste « apolitique », vraiment ?

Mais l'élection actuelle a de quoi surprendre. En effet, on est face à un bloc gouvernemental qui présente une liste commune gauche-droite avec PLR, PS, Centre et Vert-e-s, soudain unis « *au service de Genève* » comme le prétend leur slogan électoral. Leur campagne vante juste les compétences professionnelles avérées ou alléguées de leurs candidat-e-s, quatre hommes et deux femmes. Mais où est donc l'égalité ?

Pour une élection majoritaire, un tel front, sacrifiant tout principe politique pour ratisser le plus large, est cependant un rouleau compresseur, face auquel les candidatures provenant des Verts'Lib ou du parti de Maudet (LJS), sans parler des indépendants, ne feront sans doute pas le poids. Et la justification de cette unité sans principes. Pierre Nicollier, président du PLR la donne, ce serait leur « *volonté d'éviter de politiser l'organe de contrôle* », la

verte Sophie Forster Carbonnier, présidente de la Cour, qui se représente, ne dit pas autre chose, elle veut que soient élues « *des compétences* » et affirme que « *le but n'est pas de politiser la Cour* ».

Un cap à choisir par les citoyen-ne-s

On se retrouve avec un discours qu'on nous a déjà servi, ceci en matière de régies publiques, pour tenter d'éjecter les représentant-e-s des partis des Conseils d'administration (tentative refusée deux fois par le peuple) c'est le mythe d'une « bonne gouvernance » et d'une gestion efficace, « apolitique », technicienne ou technocratique. C'est une position politique... néolibérale, qui sert notamment à justifier les privatisations

C'est la négation de l'idée simplement démocratique qu'il y a des priorités, des valeurs et des critères d'appréciation différents qu'on vienne du PLR ou d'une gauche qui ne se renie pas. Et que - dans une élection ou un vote populaire – les citoyen-ne-s ont le droit de choisir le cap qu'ils entendent donner de ce point de vue à nos institutions... comme aussi à leur « contrôle ». C'est même le seul but légitime d'une élection populaire !

Normalement et évidemment, nous aurions dû proposer, en temps utile, la constitution d'une liste d'unité à gauche sur un programme politique de principes quant au travail projeté pour la CdC. Mais en l'état de nos forces, avec une unité encore à construire pour les municipales du printemps nous y avons renoncé. Pour cette fois...
Pablo Cruchon



CONFÉDÉRATION UN MASSACRE TRÈS SOIGNEUSEMENT PLANIFIÉ

Ce 4 septembre, le Conseil fédéral a pris connaissance et approuvé comme base de travail le rapport d'un groupe d'experts, emmené par Serge Gaillard – ancien secrétaire général de l'USS de 1998 à 2007 ! – et dont le mandat était d'« alléger les finances fédérales de 4 à 5 milliards dans les années à venir », soit de proposer des coupes claires dans les prestations sociales et le service public, comme aussi des transferts de charge en direction des cantons.



Il s'agissait d'identifier « un train de mesures qui permettrait de consolider le budget en agissant uniquement sur les dépenses. » Mission accomplie avec 60 mesures proposées. Les transferts de charge aux cantons se chiffrent à 1,5 milliards, pour le reste on a notamment comme pistes plus de 400 millions de moins pour la politique climatique, 900 millions de moins pour l'accueil extra-familial, 200 millions soustraits à l'AVS, pour 300 millions de suppressions de postes (3% de l'effectif), sans parler de nombreuses subventions limées à hauteur de 200 millions...

Dix pourcent pour commencer

Le rapport décrit la méthodologie du groupe d'experts. Une série de questions ont été soumises aux différents Offices fédéraux ciblés... La première d'entre-elles est franche et directe: « Si vous deviez réduire votre budget total de 10%, où commence-

riez-vous, c'est-à-dire quelles seraient vos priorités ? »

Le groupe d'experts souligne, par ailleurs, que ce qu'il propose n'est qu'un début. En effet il « pense que, dans certains groupes de tâches, des réformes fondamentales renferment encore un potentiel d'allègement durable des finances fédérales. »

Quant aux transferts de charges aux Cantons... les experts soulignent que lesdites collectivités peuvent aussi exploiter à leur tour « un potentiel d'économies au niveau cantonal. », soit couper dans les services publics et les prestations à leur niveau.

Les usagers-ères à la caisse

Par ailleurs, ils proposent un « financement accru par les utilisateurs » dans le domaine des hautes écoles et dans le transport de voyageurs notamment...

Quant à l'assurance maladie obligatoire ils proposent « que la Confédéra-

tion et les cantons exploitent les nouvelles possibilités offertes par la loi sur l'assurance-maladie et la loi sur l'assurance-accidents pour atténuer la croissance des dépenses (...) Ils pourront ainsi réduire la progression de leurs contributions à la réduction des primes. »

Évidemment, le PLR applaudit des deux mains ce rapport. Si les économies proposées sont réalisées, « l'argent suffira alors sans problème pour une armée forte — sans nouveaux impôts » disent-ils. L'UDC demande qu'on fasse pire encore... A gauche une résistance pied à pied s'impose. La bataille sera rude pour défendre et imposer des politiques sociales et écologiques – comme aussi fiscales - à la hauteur des besoins. L'Union Populaire s'y engagera avec énergie. **Giulia Willig**

Initiatives et référendums fédéraux PARAPHES PARASITAIRES PAYÉS

Un « scandale » conduit les médias à feuilletonner ces jours. Il s'agit des pratiques douteuses et pour certaines illégales d'entreprises – naviguant parfois sous de fausses couleurs associatives - qui monnaient la récolte de signatures récoltées à l'appui d'initiatives ou de référendums populaires fédéraux.

Exploitant souvent des personnes précaires, payées à la pièce et au noir, qui n'hésitent pas à raconter des bobards à l'appui de leur récolte, voire à recopier illégalement des signatures, ces pratiques « pol-



lueraient» notre démocratie directe et citoyenne.

Mais, remettons les choses en place en rappelant en particulier deux points :

- C'est le Conseil fédéral, en refusant d'interdire la récolte payante de signatures, qui est le premier responsable des abus. A Genève, dans la Loi sur les droits politiques (LEDP art. 183) il est dit que

qui « procède ou fait procéder, moyennant rétribution, à la quête de signatures en matière de référendum ou d'initiative » est passible de l'amende ou des foudres du Code pénal.

Bien sûr, c'est du droit cantonal qui ne saurait donc régir les conditions de récolte concernant des textes fédéraux de niveau supérieur, mais l'intention du législateur genevois, manifestée après un « scandale » local, au siècle dernier, lié à la volonté de faire de l'Alhambra un parking, est limpide.

- L'affaire mise en évidence aujourd'hui n'est qu'un symptôme et la pointe émergée d'un iceberg, celui de la marchandisation sans vergogne de notre démocratie.

En effet, ce ne sont pas juste des signatures que les

possesseurs de portefeuilles biens garnis peuvent acheter, mais en dernière instance, ce sont des voix dans les urnes, à travers des campagnes de propagande et de pubs payantes sans limites où des arguties antisociales sont appuyées par les millions injectés par les lobbies capitalistes divers et versés à des agences de communication.

Ainsi, il faut bien sûr appuyer une interdiction fédérale de la récolte payante de signatures... Mais aussi se battre, non seulement pour la transparence des dépenses de campagnes politiques, mais surtout pour leur plafonnement effectif, afin que la démocratie ne soit pas un champ où la puissance de l'argent puisse se déployer sans limite. **(SY)**

Didier
Fassin

Une étrange défaite

Sur le consentement
à l'écrasement
de Gaza



Le consentement à l'écrasement de Gaza

L'anthropologue Didier Fassin, professeur au Collège de France et à l'université de Princeton, vient de publier un livre courageux aux éditions La Découverte sur le consentement, voire le soutien actif, des élites occidentales à la guerre génocidaire que mène l'État d'Israël contre les Palestiniens de Gaza et au nettoyage ethnique qui s'opère dans le même temps en Cisjordanie. Nous en publions un extrait.

Le total des morts à Gaza au 7 avril 2024 correspond à plus de mille sept cents 11 Septembre. Relativement à la population de la France, la mortalité observée dans la bande de Gaza au 7 avril serait de plus d'un million de victimes. Cette macabre comptabilité ne restitue cependant qu'une partie de la réalité, qu'elle tend de surcroît à rendre abstraite. We Are Not Numbers est le nom d'un projet réalisé pour les enfants de Gaza depuis 2015 au sein de l'association Euro-Mediterranean Human Rights Monitor pour faire exister la voix des Palestiniens autrement qu'à travers les statistiques, car « les nombres sont impersonnels et souvent anesthésiants ».

Des statistiques de mort

Et ce sont des statistiques de mort, comme si la vie des Palestiniens ne pouvait être pensée qu'à travers sa suppression. Or l'inégalité la plus grande est probablement celle des vies en tant qu'elles sont vécues. L'expérience de beaucoup de Palestiniens, dans leur relation avec l'État d'Israël et ses représentants, est tout au long de leur existence une expérience d'exclusion, de discrimination, de rabaissement, d'empêchement, de destruction de leurs champs et de leurs maisons, de soumission à la violence et à l'arbitraire du pouvoir.

Pour utiliser un mot anglais évocateur, ils sont disponibles, au double sens d'être à disposition – on peut les arrêter n'importe quand sans donner de raison, les incarcérer sans présenter de charges contre eux et, le cas échéant, s'en servir comme monnaie d'échange dans des négociations, une pratique validée par la Cour suprême israélienne – et d'être jetables – on peut les tuer ou les mutiler, généralement en bénéficiant d'un régime

d'impunité, d'autant que le gouvernement israélien menace les autorités palestiniennes de représailles si des plaintes sont déposées devant la Cour pénale internationale.

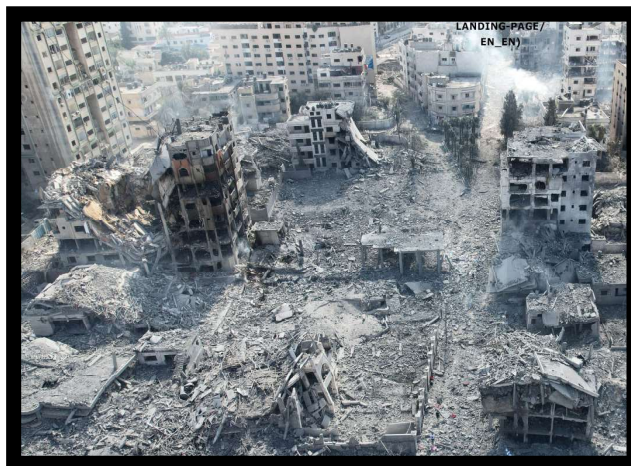
Le procureur général de cette institution a d'ailleurs affirmé qu'il n'hésiterait pas à poursuivre celles et ceux

chef des services secrets israéliens lui-même.

L'occupation des sens

Un aspect de cette expérience a été analysé par la criminologue palestinienne Nadera Shalhoub-Kevorkian dans un texte sur l'« occupation des sens » à Jérusalem-Est, c'est-à-dire la manière dont les rapports de force s'insinuent dans les cinq sens des Palestiniens à travers des micro-agressions permanentes qui « colonisent » les corps. On se souvient à cet égard de la police aspergeant les murs, les rues et les écoles des quartiers arabes de la Ville sainte d'une eau putride dont l'odeur était tellement infecte et persistante que les habitants ne pouvaient plus sortir, que les élèves voyaient leur scolarité interrompue, que la souillure s'insinuait dans les corps mêmes.

On sait aussi qu'en permanence, depuis plusieurs années, Gaza est surveillée par des drones de surveillance et d'attaque, dont le bourdonnement lancinant représente une nuisance sonore permanente rappelant aux habitants leur condition de population dominée. Mais de cette réalité, la plupart des grands médias occidentaux ne parlent presque jamais. Comme l'écrit le professeur états-unien de littérature comparée Saree Makdisi, on



qui « tentent d'empêcher, d'intimider ou d'influencer de manière indue » le travail des membres de la Cour, une référence implicite aux menaces adressées à celle qui l'avait précédé dans cette fonction lorsqu'elle a engagé une enquête sur les crimes de guerre commis contre les Palestiniens, menaces sur sa sécurité et celle de sa famille formulées par le

a commencé à faire appel à des intellectuels palestiniens le 7 octobre pour leur demander de commenter l'attaque du Hamas, mais on n'a pas voulu les entendre sur ce qui s'était passé avant et sur ce qui s'est passé après.

On a souvent avancé que ce silence sur ce que vivaient les résidents de Gaza était dû à des difficultés d'accès, compte tenu du fait que l'armée israélienne tuait les journalistes palestiniens, interdisait la présence de leurs collègues étrangers en ne les laissant entrer dans Gaza qu'embarqués avec elle, et interrompait sporadiquement les communications des Palestiniens avec le monde extérieur. Des reportages étaient pourtant réalisés sur place, des témoignages recueillis, des images produites, que seuls les réseaux sociaux et les médias alternatifs présentaient sur leurs sites. En réalité, le silence des grands organes de presse tenait surtout à des choix éditoriaux que certains, dans les rédactions, me disaient déplorer.

L'aveuglement délibéré des médias

Comme l'analyse l'association Acrimed, les principaux médias français ont manifesté une « *compassion sélective* ». Ils ont rapporté les récits des otages israéliens libérés se plaignant d'avoir souffert de la faim pendant leur captivité dans Gaza assiégée sans mentionner l'origine de la pénurie alimentaire dont ils souffraient, mais ils n'ont pas évoqué les civils palestiniens relâchés des prisons et des camps d'Israël après y avoir été humiliés et torturés.

Ils ont rendu compte des peurs des écoliers israéliens près de la frontière avec le Liban, obligés de se réfugier dans des abris lorsque retentissent les sirènes, mais n'ont pas fait état des angoisses des enfants palestiniens de Gaza, qui ne disposent d'aucun lieu où se protéger des bombes qui détruisent des quartiers entiers. Ils ont interrogé des surfeurs israéliens sur la plage de Tel Aviv expliquant que cette activité apaise leur anxiété après l'envoi de drones et de missiles par l'Iran, mais ils se sont contentés d'une phrase pour rappeler simplement le nombre des morts palestiniens à Gaza, sans faire partager l'expérience des femmes qui ne peuvent plus allaiter et des en-

fants qui n'ont plus à manger.

Nombre de médias ont ainsi choisi d'humaniser les Israéliens plutôt que les Palestiniens. Ainsi ont-ils longuement rendu compte du « succès » de l'opération militaire visant à délivrer quatre Israéliens détenus dans un camp de réfugiés, le 8 juin 2024, et des manifestations de « joie » lors de leur accueil à Tel Aviv, en mentionnant simplement en fin de reportage le coût humain de l'intervention parmi les Palestiniens : 274 morts, dont 64 enfants et 57 femmes, et 700 blessés. Dans les



médias officiels, on parlait de « libération des otages » ; dans les médias indépendants, l'épisode est connu comme le « *massacre de Nuseirat* ».

Le fait n'est pas nouveau et les reportages font depuis longtemps entendre la voix des premiers à l'exclusion de celle des seconds. D'ailleurs, *Meta* a supprimé des comptes *Facebook* et *Instagram* les messages rédigés par des Palestiniens ou des soutiens à leur cause, notamment lorsqu'ils faisaient état de violations des droits humains par l'armée israélienne, et ce, alors même qu'ils s'accompagnaient presque toujours de propos pacifiques.

Silence sur le quotidien des Palestiniens

D'une manière générale, on ne sait presque rien de la résistance ordinaire des Palestiniens face à l'adversité et de leur demande de vivre en paix. Il est pourtant un concept arabe par lequel il est usuel de définir leur réaction face aux épreuves de l'occupation et de l'oppression israéliennes, *sumud*, qui, comme l'a analysé notamment l'anthropologue Livia Wick, signifie leur ténacité, leur persévérance, leur capacité de continuer à vivre dignement.

Depuis le 7 octobre, l'attention sélective qui les a écartés de l'information n'a

guère permis de les connaître autrement que comme combattants impitoyables ou victimes impersonnelles. On n'a pas voulu faire connaître leur désespoir d'avoir été abandonnés par la communauté internationale. Dans une lettre à leur direction, des journalistes de la BBC déploraient justement le parti pris de la présentation des faits et, en particulier, de la différence dans la manière de donner une dimension humaine au deuil des familles israéliennes mais non à celui des familles palestiniennes.

On apprenait d'ailleurs que, dans un mémorandum distribué aux journalistes du *New York Times* au début de la guerre, les éditeurs leur demandaient de réduire l'usage des mots « génocide » et « nettoyage ethnique », de ne pas parler de « camps de réfugiés », d'éviter l'expression « territoires occupés », même de ne se référer que le plus rarement possible à la « Palestine », et ils leur signifiaient également que les mots « massacres » et « tue-

ries », trop « émotionnels », devaient être remplacés par des descriptions factuelles, consigne qui ne valait toutefois pas pour qualifier l'attaque du 7 octobre.

De telles instructions étaient probablement communes dans les grands médias états-unis, car, selon une étude du langage utilisé pour décrire les victimes des deux côtés dans trois des principaux quotidiens du pays, après trois mois de guerre, le mot « horrible » apparaissait neuf fois plus souvent pour parler des morts israéliennes que des morts palestiniennes, le mot « massacre » trente fois plus fréquemment, le mot « tuerie » soixante fois, quant au mot « enfants », dont les victimes, décédées ou mutilées, se comptaient en dizaines de milliers à Gaza, il n'était présent qu'à deux reprises sur 1 100 titres de journaux. Dès novembre, ils étaient plus de 750 reporters de nombreux organes de presse états-unis à critiquer la couverture unilatéralement orientée du conflit.

Reprise des éléments de langage des autorités israéliennes

D'une manière générale, au moins pendant les premiers mois de la guerre – car quelques corrections sont peu à peu intervenues pour un meilleur équi-

libre de la présentation des faits –, les grands médias, souvent à l'encontre d'une partie de leurs journalistes, ont repris les éléments de langage de la communication des autorités et des militaires israéliens, connue sous le nom de hasbara et théorisée comme arme de guerre.

En fait, c'est souvent dans les médias indépendants et critiques – Mediapart, Politis, Blast ou Orient XXI en France, Boston Review, The Nation, The Intercept, Mondoweiss aux États-Unis, London Review of Books et Middle East Eye en Grande-Bretagne, +972 en Israël, Al Jazeera dans le monde arabe – qu'il a été possible de s'informer de manière plus neutre sur les événements à Gaza, d'entendre les voix des Palestiniens, de disposer d'investigations s'affranchissant de la communication d'Israël, d'accéder à des analyses de journalistes et d'universitaires critiques, de lire des enquêtes produisant une documentation alternative des faits que, du reste, les principaux organes de presse finissaient souvent par reprendre.

Un indice de cette discrimination concerne le décompte des victimes. Chaque fois que les statistiques des morts palestiniennes ont été indiquées dans les médias, elles étaient accompagnées de la formule « selon le ministère de la Santé de Gaza », alors qu'aucune expression semblable ne venait relativiser les données présentées par les autorités israéliennes.

Ce double standard est d'autant plus remarquable que, d'une part, le gouvernement israélien exerce un contrôle extrême sur la communication, rendant le travail de vérification des faits par les journalistes particulièrement difficile, y compris sur la réalité des membres du Hamas tués ou emprisonnés, tandis que, d'autre part, les chiffres de l'administration palestinienne, qui se montre ouverte à leur récolement extérieur, ont lors des guerres précédentes correspondu précisément à ce que les enquêtes indépendantes ultérieures ont établi.

Combien de victimes ?

« Je n'ai aucune preuve que les Palestiniens disent la vérité au sujet du nombre de personnes tuées », déclarait le président des États-Unis le 25 octobre, reprenant l'argument d'un porte-parole de l'armée israélienne qui affirmait que ces chiffres étaient toujours gonflés, alors que son gou-

vernement lui-même s'en servait. Le lendemain, le ministère de la Santé de Gaza publiait la liste des 6747 victimes avec leur nom, leur âge, leur sexe et leur numéro de carte d'identité.

Parallèlement, une étude publiée dans l'une des plus prestigieuses revues médicales internationales validait les données fournies par l'institution palestinienne. Cette contestation des statistiques de décès est une double peine pour les victimes de la guerre. On leur a pris leur vie. On leur dénie leur mort. Une telle remise en cause s'avère particulièrement cynique dans la mesure où la mortalité à Gaza est fortement sous-estimée par l'administration palestinienne qui, d'une part, ne compte que les corps retrouvés et identifiés, ignorant donc les personnes enfouies sous les décombres dont les cadavres dispa-

développement des épidémies et la dévastation du système sanitaire était quatre fois plus élevé que le nombre de morts directes.

Il est probable que la guerre de Gaza, du fait non seulement des décès causés par l'armée mais également des retombées à court et moyen terme de la malnutrition, du manque d'hygiène et de l'absence de soins aura fait au moins 100 000 victimes, dont une proportion élevée de très jeunes enfants, sans parler des traumatismes psychiques que, parmi eux, les survivants garderont.

Quelles victimes ?

Mais ce n'est pas seulement la quantification de leurs morts qu'on a contestée aux Palestiniens. C'est aussi leur qualification. Pour relativiser les énormes disparités du nombre de victimes de part et d'autre du conflit,



raissent dans les gravats évacués par les bulldozers israéliens, et, d'autre part, n'enregistre pas les décès dus à des causes médicales favorisées par la dénutrition, la déshydratation, l'absence de médicaments, notamment parmi les plus vulnérables, nourrissons et personnes âgées.

Seule une enquête épidémiologique dans la population pourra a posteriori permettre d'évaluer la surmortalité causée par l'opération militaire israélienne. L'étude réalisée par le Watson Institute sur les guerres conduites par les États-Unis au 21^e siècle a établi que le nombre de morts dites indirectes liées à la dégradation économique, l'insécurité alimentaire, la destruction des infrastructures, la contamination de l'environnement, le

on a parfois mis en cause l'équivalence de la signification de ces morts, en affirmant que les uns étaient tués en tant que juifs, et donc niés dans leur humanité, et les autres accidentellement, dans le cadre d'une opération militaire contre un ennemi.

C'était, d'une part, écarter la possibilité que l'attaque du Hamas ait été dirigée, comme l'affirment ses responsables, contre un ennemi qui prive de ses terres et de ses droits la population palestinienne depuis plus d'un demi-siècle, ce qui n'exclut pas la possibilité d'un sentiment antisémite, et, d'autre part, occulter les discours de dirigeants et de militaires israéliens qui, eux, nient explicitement l'humanité des Palestiniens, en

les assimilant à des animaux. L'idée que l'attaque dans le sud d'Israël serait plus cruelle que la guerre dans la bande de Gaza est probablement liée au fait que, d'un côté, les assaillants et leurs victimes sont visibles dans l'acte de tuer, alors que, de l'autre, le bombardement et même le siège éloignent du regard ceux qui les ordonnent et ceux qui les exécutent.

De même, les tirs des canons contrôlés par des soldats israéliens invisibles dans la tourelle de leurs chars semblent plus impersonnels et plus désincarnés que les tirs des armes automatiques filmés par les combattants palestiniens. La distance affective que le spectateur extérieur à ces scènes développe, qu'il soit en Israël ou ailleurs dans le monde, est différente. Il n'est toutefois pas certain qu'être abattu dans un kibboutz du Néguev ou dans une rue de Gaza représente, pour les victimes civiles et pour leurs proches, une différence décisive, hormis celle qui existe entre se trouver du côté de l'opresseur, qui a pu vivre comme un être humain libre, et se trouver du côté de l'opprimé, dont la vie captive s'est déroulée sous la menace de l'occupant.

Une inégalité jusque dans la mort

Après l'hommage national rendu par le gouvernement aux citoyens français et israéliens morts lors de l'attaque du Hamas, un ancien président de la République a considéré qu'une cérémonie de même nature ne pourrait être envisagée pour les citoyens français et palestiniens morts au cours de la guerre à Gaza, car il fallait établir une distinction entre être tué « en tant que défenseur d'un mode de vie », dans le premier cas, et mourir comme « victime collatérale », dans le second.

Que le deuil palestinien puisse ainsi être minimisé en regard du deuil is-

raélien, malgré le déséquilibre numérique formidable des pertes humaines entre les deux camps, est révélateur de l'iniquité de traitement jusque dans la mort. Il y a ainsi des vies qui méritent d'être pleurées et d'autres qui ne le méritent pas, comme l'écrit la philosophe états-unienne Judith Butler, et « la distribution différentielle de la légitimité à être pleuré a des implications » sur les conditions dans lesquelles « on ressent les affects qui en résultent politiquement, telles que l'horreur, la culpabilité, le sadisme, le manque et l'indifférence », mais aussi sur la manière dont il est possible, s'agissant des vies qui ne méritent pas d'être pleurées, de « rationaliser leur mort », puisque « la perte de ces populations est jugée nécessaire pour protéger les vies des "vivants" ».

Cette distinction entre ces deux formes de vie se manifeste de la manière la plus évidente et la plus douloureuse dans la différence entre la possibilité pour les familles israéliennes d'enterrer dignement et rituellement leurs morts, même dans la terrible réalité des cadavres parfois calcinés ou démembrés par les explosions, et l'impossibilité pour les familles palestiniennes d'en faire autant, soit parce que les corps pourrissent sous les éboulis avant parfois d'être éliminés par les pelleteuses, soit parce que les dépouilles trop nombreuses disparaissent dans des fosses communes faute de place dans des cimetières dévastés par les bombes, soit parce que les autorités israéliennes refusent de rendre aux familles les restes de leurs proches, ainsi que l'a montré la politiste Stéphanie Latte Abdallah.

Il aura ainsi fallu plus de 30 000 morts officiellement, et probablement plus de 100 000 en fait, surtout des civils, souvent des enfants, pour que les pays occidentaux commencent à trouver le châtement collectif suffi-

sant, pour que leurs gouvernements envisagent un cessez-le-feu tout en continuant à envoyer des armes, pour que leurs principaux médias entreprennent de corriger leur restitution partielle des événements.

Le camp de la vie

Tout s'est donc passé comme si, une fois encore, une vie supprimée de civil israélien devait être payée de cent vies anéanties de civils palestiniens, comme si l'une valait cent fois plus que les autres, et même un millier de fois pour ce qui est des enfants. « L'Occident a montré un racisme pur. Il a affirmé en creux qu'une vie blanche a plus de valeur qu'une vie arabe », analyse la journaliste palestinienne Lubna Masarwa. Beaucoup de celles et ceux qui ont manifesté pour exiger un cessez-le-feu exprimaient en fait leur refus de cette inégalité des vies.

Mais jamais le discours politique et médiatique n'a rendu compte de la mobilisation dans ces termes, à savoir pour le droit à la vie des Palestiniens et leur droit à une vie bonne. La situation a été décrite comme un nouveau « campisme », opposant un camp pro-palestinien à un autre, pro-israélien. Quand on demandait l'arrêt du massacre des civils, simplement parce qu'on ne tue pas des innocents, quand on appelait à la fin du siège total, simplement parce qu'on n'affame pas des êtres humains, quand on condamnait la dévastation des hôpitaux, simplement parce qu'on ne prive pas les malades et les blessés de soins médicaux, quand on critiquait la destruction des écoles et des monuments, simplement parce qu'on n'enlève pas à un peuple sa culture et son histoire, il semblait que, pour beaucoup, parmi les commentateurs, il n'était pas possible d'imaginer un autre camp : celui de la vie. ■

Intertitres de notre rédaction



Récidive nucléaire ?

NON MERCI!

En ce début de septembre 2024, 13 ans après la catastrophe, l'exploitant de la centrale nucléaire de Fukushima (Tepco) entame une nouvelle « opération pilote » de deux semaines, après plusieurs échecs en la matière, pour tenter d'extraire de la centrale, à l'aide de robots ultra-sophistiqués, un échantillon de 3 grammes de matériel radioactif afin d'évaluer les conditions à l'intérieur des réacteurs.

Ce sont en effet 880 tonnes de matériel radioactif hyperdangereux qu'on y trouve et qui devra être évacué, traité, stocké... dans le cadre de la déconstruction de la centrale, qui depuis l'an dernier relâche des milliers de tonnes d'eau contaminée dans le Pacifique...

En Suisse en 2017, suite à Fukushima, l'interdiction de construire de nouvelles centrales a été votée par le peuple par 58,2 % des voix. Mais, sous l'impulsion du ministre UDC Albert Rösti, comme contre-projet indirect à l'initiative de la droite « Stop au black-out », le Conseil fédéral propose de modifier la loi et de supprimer cette interdiction.

Détournement de fonds

Rösti parle du nucléaire comme d'une « technologie d'avenir pour réduire les énergies fossiles ». Les partis bourgeois proposent même de puiser dans le fonds pour les énergies renouvelables, alimentés par nos factures électriques, pour contribuer à financer la résurrection du zombie nucléaire au détriment bien entendu des renouvelables.

Et de l'argent, détourné massivement des fonds destinés au développement des nouvelles énergies, il en faudrait beaucoup pour relancer un nucléaire dont les coûts – toujours systématiquement sous-évalués – dépassent aujourd'hui ceux des énergies renouvelables.

Risques insensés toujours là

Les partisans de l'atome invoquent un « nouveau nucléaire » miraculeusement débarrassé des problèmes de nos centrales historiques. Mais en réalité, ce nucléaire-là n'existe juste pas. Le PLR genevois, par exemple, pratique cette pensée « magique » en écrivant dans son programme 2023-2028 qu'il « n'exclut pas l'énergie nucléaire, lorsque les nouveaux développements parviendront à réduire grandement les risques et la quantité de déchets radioactifs, notamment grâce aux innovations et aux recherches dans ce domaine ».

Mais les risques du nucléaire persistent : un Tchernobyl helvétique est toujours possible, toujours plus possible même avec le vieillissement de nos réacteurs.

Aucune assurance ne veut couvrir ce risque et la collectivité est contrainte de l'endosser. Le problème des déchets radioactifs et hautement radioactifs à confiner pour des millé-



naires n'est toujours pas résolu. Les coûts de déconstruction de nos réacteurs actuels ne sont pas couverts, L'origine de l'uranium utilisé comme « combustible » est incertaine, le risque de détournement militaire de la technologie en question persiste...

Une impasse à rejeter

La perspective de la fusion thermonucléaire comme source d'énergie terrestre est chaque jour plus lointaine. (Contrairement à la fusion au cœur du soleil qui fonctionne bien, merci !) En outre, les guerres démultiplient massivement le risque des centrales atomiques, comme le démontre le conflit en Ukraine... Le risque est aussi augmenté significativement par les événements météorologiques hors normes plus fréquents, liés à la crise climatique.

Mais surtout, les coûts pharaoniques de nouvelles centrales atomiques mobiliseraient des ressources indispensables pour développer, non seulement les renouvelables, mais pour faire avancer et mettre en œuvre des technologies indispensables de réduction de la consommation d'énergie.

Par ailleurs, de toute manière, aucune centrale ne sera construite en Suisse d'ici 20 ou 25 ans si l'on tient compte des études, des procédures d'autorisation, etc. On n'est donc guère dans une échelle de temps compatible avec l'urgence de la réponse à la crise climatique.

Il faudra donc que Rösti (et le Conseil fédéral) encaissent un NON sec et sonnante à leur proposition d'ouvrir à nouveau la porte au nucléaire.

Pierre Vanek

L'insoluble problème des déchets radioactifs...

Selon la Tribune de Genève de ce 11 septembre 2024, la Coopérative pour l'entreposage de déchets radioactifs (CEDRA, ou NAGRA *auf deutsch*) déposera en novembre, auprès de la Confédération, une demande d'autorisation pour un dépôt profond envisagé à la frontière entre les cantons de ZH et d'Argovie.

Cette demande intervient 29 ans après que les électeurs·trices du Canton de Nidwald aient refusé en 1995 la construction d'un tel site au Wellenberg, ceci par 52,5% des voix ! Comme ils et elles ont refusé aussi, en 2002, un simple sondage préalable au Wellenberg projeté par la CEDRA, ceci par 57,5% des voix, soit une majorité d'opposant·e·s significativement renforcée.

Ainsi, on n'a aujourd'hui aucune solution « réellement existante » pour les déchets de nos centrales actuelles, qui après Mühleberg, devront pourtant bien toutes être mises hors service dans un délai de quelques années.

Or les nouvelles centrales, fantasmées par Rösti et ses comparses, impliqueraient nécessairement un nouveau dépôt en profondeur, alors qu'on n'a même pas réussi – depuis de multiples décennies – à en concrétiser un premier. Ceci alors que, théoriquement, la solution du problème des déchets est un préalable légal à l'autorisation d'exploiter une centrale nucléaire dans ce pays... (LM)

POUR SORTIR DE L'ARNAQUE DU 2^e PILIER

NON LE 22 SEPT

à une nouvelle péjoration du système

AU-DELÀ : INTÉGRATION DU 2^e PILIER À UNE AVS+++

Le 8 septembre dernier, notre camarade Stéfanie Prezioso, a été interviewée par la Sonntagszeitung à propos de l'initiative constitutionnelle qu'elle avait déposée au Conseil national, en 2022. Elle explique pourquoi, après le succès de la 13^e rente AVS en mars dernier, l'échec d'une nouvelle dégradation du 2^e pilier, le 22 septembre prochain, serait un nouveau pas dans la bonne direction. Pourtant, au-delà, il n'y aura pas de solution durable à notre système de retraites sans intégration du 2^e pilier à une AVS+++. Nous en reproduisons ici la version française.

Sz : Pouvez-vous expliquer brièvement et en termes simples pourquoi vous vouliez abolir le 2^e pilier ?

SP : Nous n'avons jamais voulu aboier le 2^e pilier. Nous avons souhaité éviter son érosion constante en l'intégrant à une AVS très fortement renforcée. En effet, dans notre projet, les cotisations LPP s'ajouteraient aux cotisations AVS. Par ailleurs, le capital actuel de la prévoyance professionnelle, combiné au fonds de compensation de l'AVS, constituerait un fonds souverain permettant de réaliser des investissements sociaux et écologiques indispensables. Avec un rendement annuel de l'ordre de 2%, il compléterait les recettes cumulées des cotisations actuelles de l'AVS et du 2^e pilier, ainsi que les diverses subventions publiques.

Ensemble, d'après nos calculs, ces revenus permettraient de servir une retraite équivalant à 75 % du dernier salaire avec un plancher à 4000 francs et un plafond à 8000 francs par mois. Ce nouveau système donnerait clairement la priorité au financement direct des retraites par les cotisations, qui a fait largement ses preuves, et permettrait au rendement de la fortune actuelle du 2^e pilier, qui cesserait d'augmenter, de jouer un rôle complémentaire. Des dispositions transitoires garantiraient le maintien de tous les avantages acquis.

Sz : Cette demande est-elle toujours d'actualité pour vous ?

SP : Plus que jamais, le désarroi face à la diminution constante des rentes LPP et l'enthousiasme en faveur d'une

13^e rente AVS montrent le profond attachement de la population au système par répartition solidaire du 1^{er} pilier qui ne dépend pas des caprices des marchés financiers. Aujourd'hui, il est donc essentiel de dire NON à la contre-réforme proposée du 2^e pilier



qui va en tout point dans le mauvais sens : augmenter les cotisations pour des prestations qui ne cessent de diminuer.

Sz : Nous votons maintenant sur une réforme de la LPP. Dans la campagne de votation, la question de savoir si le 2^e pilier est vraiment nécessaire dans sa forme actuelle est-elle trop courte ?

SP : Le 2^e pilier dans sa forme actuelle n'a cessé depuis plusieurs dizaines d'années de réduire le montant des rentes prévues en raison de la baisse à long terme des rendements sur les marchés financiers. Loin de répondre à ce défaut rédhibitoire, la contre-réforme proposée l'aggrave. Il faut au

contraire renoncer à jouer les retraites du 2^e pilier au casino de la bourse.

Sz : Au Conseil national, les Verts et le PS ont approuvé votre initiative, par exemple aussi Pierre-Yves Maillard. Que signifiait ce soutien pour vous ? Et quelles réactions avez-vous reçues du PS et des Verts ?

SP : Je me suis réjoui du soutien du PS et des Verts à notre initiative. Il signifie qu'un nombre croissant de responsables politiques de gauche se rend compte de la supériorité fondamentale de l'AVS et des retraites par répartition sur le 2^e pilier et les retraites par capitalisation.

Je suis convaincue qu'il est important de tracer un horizon à long terme pour des retraites sûres et solidaires et l'accueil reçu par notre initiative est de ce point de vue encourageant. Ceci ne m'empêche pas de penser que, dans l'immédiat, le succès acquis de la 13^e rente AVS comme la défaite que j'appelle de mes vœux de la contre-réforme du 2^e pilier constituent autant de pas en avant dans la bonne direction. C'est pourquoi, soutenir notre projet d'initiative, c'était aussi voter pour la 13^e rente AVS, le 3 mars dernier, et c'est voter contre la contre-réforme de la prévoyance professionnelle, le 22 septembre prochain. ■

QUELQUES EXPLICATIONS...**Les retraites suisses sont fondées sur 3 piliers :**

1^{er} pilier. L'AVS est fondée sur la solidarité entre générations, entre hommes et femmes et entre niveaux de revenus. Elle devrait couvrir « les besoins vitaux de manière appropriée » (Constitution, art. 112, alinéa 2, lettre b), ce qui n'est malheureusement pas le cas. Lorsqu'elle est insuffisante, des prestations complémentaires sont versées à l'ayant droit (art. 112a). Elle est principalement financée par des cotisations paritaires. Elle réduit les écarts sociaux : la rente maximale ne peut dépasser le double de la rente minimale. Elle est efficace : depuis sa 8^e révision, en 1975, il y a un demi-siècle, malgré l'allongement de l'espérance de vie, son taux de cotisations n'a pratiquement pas changé, passant de 4,2 % à 4,35 % pour les deux parties.

2^e pilier. La prévoyance professionnelle s'ajoute à l'AVS. Elle devrait « *maintenir de manière appropriée* » le niveau de vie antérieur (Constitution, art. 113, alinéa 2, lettre a), ce qui n'est pas le cas non plus pour la majorité de la population. Elle fait aussi l'objet d'une cotisation de l'employeur. Comme le premier pilier, elle représente une part du salaire indirect, mais elle est capitalisée individuellement. À l'âge de la retraite, l'ayant droit touche une rente calculée en multipliant le capital accumulé et ses intérêts (l'avoir-vieillesse) par un taux de conversion. Ce système « *par capitalisation* » dépend des rendements sur les marchés financiers, provoquant une érosion des rentes depuis le début des années 2000. Il n'est de surcroît pas solidaire, maintient les inégalités sociales et discrimine les femmes : alors que l'écart des rentes AVS entre femmes et hommes est de 2,7 %, il est de 63 % pour le 2^e pilier !

3^e pilier. C'est une épargne individuelle défiscalisée, réservée à la fraction de la population qui en a les moyens. Elle permet de réduire l'imposition des hauts revenus et donc le financement des services publics, des assurances sociales et des prestations. ■

**NOTRE ALTERNATIVE :
UNE AVS+++**

L'intégration du deuxième pilier à l'AVS et la suppression des cadeaux fiscaux accordés à la prévoyance individuelle (3^e pilier) permettront de mettre en place une AVS+++ fondée sur la solidarité (les cotisations seront proportionnelles aux revenus, payées paritairement par l'employeur et l'employé-e).

Le taux de cotisation actuel au 2^e pilier s'additionnera à celui de l'AVS et concernera tous les revenus (y compris ceux de la fortune) durant toute la durée de la vie active.

La fortune du 2^e pilier (plus de 1000 milliards de francs) sera intégrée au fonds de compensation de l'AVS et constituera un fonds souverain destiné au financement d'infrastructures sociales et écologiques, dont le rendement modéré participera aux recettes du système.

Les subventions publiques fédérales et cantonales seront maintenues à leur niveau actuel par personne retraitée (coût des prestations complémentaires compris).

Cette AVS+++ sera financée pour les 3/4 par les cotisations perçues, pour 1/8^e par les intérêts du fonds souverain et pour 1/8^e par les subventions publiques.

Elle servira des retraites équivalent à 75 % du dernier salaire, avec un plancher à 4000 francs et un plafond à 8000 francs.

L'AVS+++ est :

1. Plus sûre, parce que fondée sur les cotisations de la population active et les subventions publiques, et donc dissociée des fluctuations des marchés financiers et de leur tendance à la baisse sur le long terme.
2. Plus solidaire entre niveaux de revenus et entre les sexes, puisque les ayants droit touchent 75 % de leur dernier salaire, avec un plancher de 4000 francs et un plafond de 8000 francs par mois.
3. Plus écologique, parce que dissociée des marchés financiers, dont la hausse constante est incompatible avec les contraintes environnementales. Le fonds souverain permet aussi de développer les infrastructures sociales et environnementales indispensables (logement social, isolation des bâtiments, transports publics, etc.).

L'AVS+++ maintient tous les avantages acquis : jusqu'à dix ans après l'introduction du nouveau droit, chacun pourra demander à rester au bénéfice du droit actuel.

Stéphanie Prezioso



Votations fédérale (CH)



1. NON à l'extension effrénée des autoroutes. Il s'agit d'un soutien au référendum populaire fédéral de l'Association Transport et Environnement (ATE). En effet, des routes plus nombreuses et plus larges induisent systématiquement une augmentation correspondante du trafic. Or le trafic routier est responsable d'environ un tiers des émissions de CO2 en Suisse. Sans compter le CO2 généré par la production des énormes quantités de béton et d'acier nécessaires aux travaux envisagés. On nous propose ici d'investir 5,3 milliards de francs dans un bitumage accéléré de notre pays, menaçant de précieuses terres cultivables. À l'heure où la crise climatique s'accélère méchamment c'est complètement irresponsable... Ce sont les transports en commun *a contrario* qu'il faut prioritairement développer.

2. 2xNON aux modifications dégradant le droit du bail combattues par un double référendum populaire fédéral de l'Association de défense des locataires ASLOCA, qui s'oppose par ce moyen au démantèlement de la protection des locataires en cours et qui refuse, en particulier, la facilitation de la résiliation de leurs baux que cherche à faire passer le lobby immobilier et ses soutiens aux Chambres fédérales. Ils veulent pouvoir augmenter encore les loyers de manière abusive en relouant chaque fois plus cher. La conséquence de ces modifications : il y aurait encore sur le marché bien moins de logements abordables, répondant aux besoins pourtant criants de la majorité de la population en la matière.



3. NON à « EFAS » une modification pernicieuse de la LAMal, combattue par un référendum populaire fédéral du Syndicat des Services Publics (SSP/Vpod) que nous avons appuyé au stade de la récolte de signatures également. Ce projet antisocial et antidémocratique signifie que les 11 milliards de francs par an que les cantons dépensent pour les hôpitaux seraient directement transférés aux caisses maladies. On donne ainsi un pouvoir considérablement accru aux assureurs et on augmentera les coûts à la charge des primes d'assurance : c'est la porte grande ouverte à l'aggravation d'un système de santé à deux vitesses, et à une dégradation de la qualité des soins et des conditions de travail du personnel dans le secteur hospitalier notamment.

Votations cantonales (GE)

1. NON à une loi combattue par un référendum de l'ASLOCA-Genève et par toute la gauche politique et syndicale dont l'Union Populaire. Elle donne aux propriétaires de parcelles un pouvoir abusif pour bloquer la construction de logements à loyers abordables ! Elle octroie en effet des droits politiques exorbitants à des propriétaires quant aux plans localisés de quartier (PLQ). Leur voix comptera bien plus que celles d'autres citoyen-ne-s ! La loi favorise ainsi les intérêts *privés* des propriétaires dans la planification urbaine au détriment de l'intérêt public, du bien commun et de la qualité des quartiers en termes d'espaces publics et de nombre de logements !



2. NON à la loi fiscale impulsée par le PLR intitulée fallacieusement Renforcer le pouvoir d'achat et les recettes fiscales. Le prétexte pour cette baisse d'impôts: redonner du pouvoir d'achat à la prétendue « classe moyenne » est trompeur, celles et ceux qui en profiteront massivement sont les plus riches. C'est une escroquerie fiscale caractérisée qui prévoit une baisse massive d'impôts des tranches supérieures de revenu pour qui le pouvoir d'achat n'est pas un souci. Le pouvoir d'achat favorisé ici est celui d'une prétendue « classe moyenne supérieure », gagnant plus de 2 millions par an et dont l'économie d'impôt servira la consommation de luxe ou des investissements financiers. Et la facture serait réglée, au final, par la grande majorité de la population sous forme de baisses de prestations indispensables et de dégradation de services publics nécessaires.

3. NON à la porte ouverte à de nouvelles hausses de tarifs TPG. Nous combattons une loi qui confisque antidémocratiquement, au profit du seul gouvernement, la fixation des tarifs TPG. Ceci alors que ces tarifs sont soumis aujourd'hui à référendum le cas échéant, suite à une initiative populaire de l'AVIVO datant de 2014 qui avait été largement approuvée par le peuple et que nous avons appuyée. En 2017, grâce précisément au mécanisme introduit par cette initiative, nous avons pu refuser dans les urnes une augmentation des tarifs des transports en commun cantonaux. Le Conseil d'État veut - de manière autoritaire et antidémocratique - nous empêcher de pouvoir le faire à nouveau, le cas échéant. Or si la gratuité a été décidée pour les jeunes, et des rabais ont été prévus pour les retraité-e-s, il ne faudrait



Pour qu'on ait droit à un affichage public à la hauteur des enjeux des votes du 24 novembre, l'Union Populaire doit récolter des «PRISES DE POSITION» signées par assez d'électeurs·trices genevois, avant la fin septembre.

Ceci à la fois pour notre propre affichage SGA et pour celui des divers comités unitaires qu'on soutient.

Pour commander des feuilles à cet effet, prenez contact (cf. P12), on vous en enverra par E-Mail ou par Poste.

FRANCE: LE NOUVEAU FRONT POPULAIRE N'A PAS DIT SON DERNIER MOT

En nommant Michel Barnier Premier ministre, Macron a choisi un gouvernement de droite, contrôlé de facto par le Rassemblement national (RN).

Il ne pouvait pas s'asseoir plus clairement sur les législatives du 7 juillet, qui ont clairement censuré l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

C'est un déni de démocratie en même temps qu'une réponse autoritaire de la classe dominante à la mobilisation sans précédent de l'électorat populaire de gauche, en particulier au sein de la jeunesse.

La droite se couche devant le RN

Ce coup de force vise à unifier la droite et l'extrême droite autour du refus de toute concession au programme de Nouveau front populaire (NFP). Macron et les Républicains sont ainsi prêts à collaborer avec le RN afin qu'il renonce à remettre en cause la « réforme des retraites ».

S'ils y parviennent, cela pourrait ouvrir la voie à une recomposition de la droite « à l'italienne », sous hégémonie de l'extrême droite. Tout ceci, à la veille du 30 septembre, date du début du procès de vingt-sept dirigeants du RN, dont Marine et Jean-Marie Le Pen, pour détournement de fonds publics européens...

Ceci n'est évidemment pas envisageable sans une profonde démoralisation de l'électorat du NFP, raison pour laquelle Macron s'efforce de le convaincre qu'il n'a rien gagné le 7 juillet, même si sa mobilisation exceptionnelle a bousculé tous les pronostics, y compris les nôtres ! De ce point de vue, le vote au 1^{er} tour des « quartiers prioritaires » (un cinquième de l'électorat appartenant à la France la plus démunie) est édifiant, surtout comparé à celui du reste de l'électorat (cf. Alternatives Économiques, 5 juillet 2024).

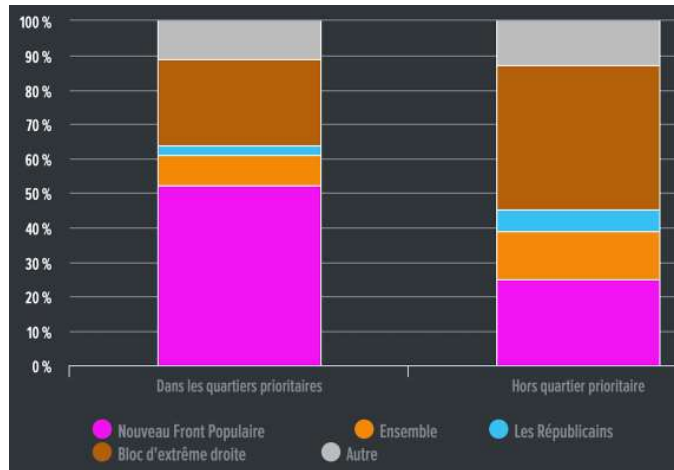
Une mobilisation des quartiers populaires

En participant beaucoup plus massivement à ces élections, les quartiers populaires, qui se prononcent deux fois plus pour le NFP que pour le RN, ont clairement changé la donne. C'est ce phénomène imprévu qui a pris les

en construisant patiemment en son sein une contre-culture capable de reprendre la main sur l'endoctrinement

idéologique pratiqué par les médias.

En effet, taxer plus fortement les riches pour financer les services publics en France et se montrer solidaire du peuple palestinien pour arrêter un génocide colonial en marche, n'est-ce pas défendre la même idée de justice sociale et de dignité humaine ?



instituts de sondage au dépourvu. Dès lors, ce que Macron et ses alliés craignent le plus, c'est que ces couches sociales largement défavorisées prennent conscience de leur propre force et qu'elles exigent maintenant dans les entreprises, dans les quartiers et dans la rue, l'application du programme du NFP.

La victoire du NFP a été effectivement gagnée dans les quartiers déshérités des villes, dont Macron et son ministre Darmanin avaient réprimés violemment le soulèvement de fin juin-début juillet 2023, en réponse à l'exécution de Nahel Merzouk, abattu à bout portant par un policier pour un refus d'obtempérer.

Cette politisation de la jeunesse, frontalement opposée à l'État bourgeois répressif et au RN, pourrait ainsi déboucher sur la mise en cause de la politique de Macron et de ses alliés en faveur des plus riches. C'est ce que le pouvoir veut à tout prix éviter en tentant d'étouffer sa mobilisation électorale avec la même brutalité.

Faire vivre le nouveau front populaire

En créant un cadre unitaire large sur un programme d'urgence, le NFP a stimulé la mobilisation et la politisation des couches populaires, qui empêche aujourd'hui le PS de participer à un gouvernement de cohabitation aux conditions de la droite. Il importe aujourd'hui de développer ce cadre

Certes Macron a réussi à amortir le choc qu'aurait créé l'arrivée du NFP à la tête du gouvernement en juillet. Pourtant, son succès demeure relatif. La mobilisation électorale n'est pas vraiment retombée, comme l'ont montré les manifestations du 7 septembre, qui ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes dans toute la France. Même si les directions syndicales nationales n'y appelaient pas et que le PCF, le PS et les Écologistes y ont participé mollement, de nombreux syndicats de base, unions locales ou départementales y ont tout de même pris part. De ce point de vue, c'était un succès d'étape !

En privant de légitimité la victoire de la gauche dans les urnes, Macron tend à déplacer l'axe de la mobilisation contre son régime de plus en plus autoritaire vers la rue et les lieux de travail. C'est pourquoi, si le processus de destitution du Président de la République initié par La France insoumise (LFI) a peu de chance d'aboutir par la voie institutionnelle, il a le mérite de porter cette question au centre du débat.

La mobilisation syndicale unitaire du 1^{er} octobre pourrait ainsi prendre une tournure plus politique en pesant en faveur d'une rupture par en bas avec les institutions de la Cinquième République.

Jean Batou

الصيامن مع الشعب الفلسطيني

GRANDE MANIFESTATION POPULAIRE

PALESTINE LIBRE

SAM 19 OCT - RDV 14h30

PLACE NEUVE - GE

Org: BDS Genève

**TOUS LES MARDIS
DE 18h00 à 19h00:
RASSEMBLEMENT
de solidarité
organisé par le
Collectif Urgence
Palestine (CUP)
devant la Fontaine
de l'Escalade au
bas de la Rue de la
Cité (Bel-Air/GE)**

Le 28 septembre 2024, Solidarité sans frontières organise à BE une grande manif du mouvement pour le droit à la migration et à l'asile. Appuyée par plus de 100 organisations de base, SOSF veut envoyer un signal fort pour la participation de tou-xtes et contre le racisme, l'exclusion et la privation des droits.

**DEMO!
ZWISCHEN UNS
KEINE GRENZEN!
28.09.24
SOSF ZÜRICH
BERN**

2 initiatives fédérales que l'Union Populaire vous invite à signer et faire signer, par ex. devant les locaux de vote ce 22 sept:

- ▶ L'initiative « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) » dite initiative des quatre-quarts... <https://democratie-initiative.ch>
- ▶ L'initiative « Pour l'adhésion de la Suisse au Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires (initiative pour l'interdiction des armes nucléaires) » <https://interdiction-armes-nucleaires.ch/>

Assemblées générales de travailleurs-euses sans-papiers
Le syndicat SIT organise deux grandes assemblées pour vous informer de vos droits ! Le lundi 7 et le jeudi 17 octobre à 19h dans la Grande Salle du SIT.



**UNION
POPULAIRE**

Rejoignez-nous! Soutenez-nous!

Vous désirez en savoir plus sur l'Union Populaire? Vous souhaitez adhérer?

N'hésitez pas, prenez contact ! Par mail, via les réseaux sociaux, au téléphone, ou en passant à notre local... **Bd Carl-Vogt 84 1205 GE** (arcade à deux pas d'Uni-Mail).

L'Union Populaire vit des cotisations de ses membres et de dons. Ces ressources sont indispensables pour faire vivre notre organisation et défendre une gauche combative à Genève. Vous pouvez nous soutenir financièrement en faisant un don, même modeste :



info@union-populaire.ch

+41 79 800 68 73

www.union-populaire.ch

Instagram :

[unionpopulaire.ch](https://www.instagram.com/unionpopulaire.ch)

Facebook :

Union Populaire

CCP 15-651667-7

IBAN: CH89 0900 0000 1565 1667 7

Adresse: Résistons C.P. 116 1211 Genève 28

Mention "Dons UP"

22 VOTATIONS SEPT 2024

Votations fédérales

IN « BIODIVERSITÉ »..... **OUI**

**PAYER PLUS TOUCHE
MOINS • BAISSÉS
DES RENTES LPP.....NON**

Votations cantonales (GE)

**PLUTÔT PAYER
UNE INFIRMIÈRE
QU'ENGRAISSER UN
ACTIONNAIRE •
MODIFICATION
DE LA LIPP.....NON**

**NOS ENFANTS MÉRITENT
DES INSTITUTEURS·TRICES
BIEN FORMÉS •
MODIFICATION
DE LA LIP.....NON**